

TABLE DE CONCERTATION TACTIQUE

MAIA NORD/EST



Décembre 2016



Ordre du jour TT du 08/12/16

PARTIE 1 : TABLE TACTIQUE : QUELLES PERSPECTIVES?

1. Rappel des attendus
2. Le contexte actuel
3. Les modalités de fonctionnement à retenir

PARTIE 2 : QUEL TERRITOIRE : NORD/EST OU NORD ET EST

1. Echange sur l'échelle du territoire
2. Le territoire retenu par la table tactique

PARTIE 3 : DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL

1. Un de plus!
2. La plus-value

PARTIE 4 : CALENDRIER 2017/2018

1. L'organisation prévisionnelle
2. La priorisation des groupes de travail
3. Les décisions

PARTIE 1

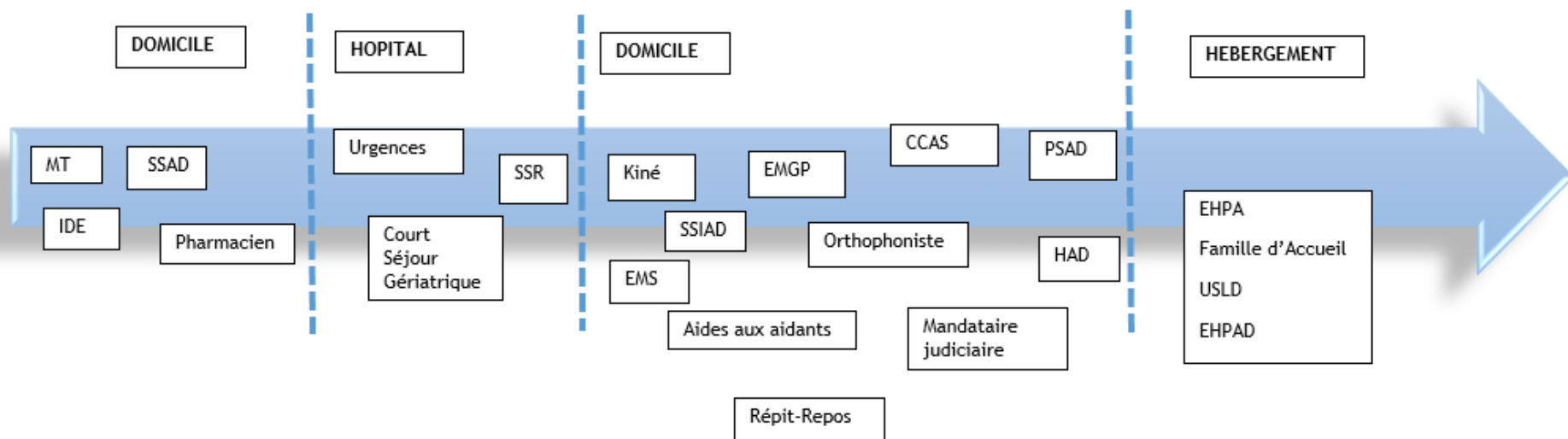
Table tactique : perspectives





Rappel des attendus

Le parcours : un paradigme



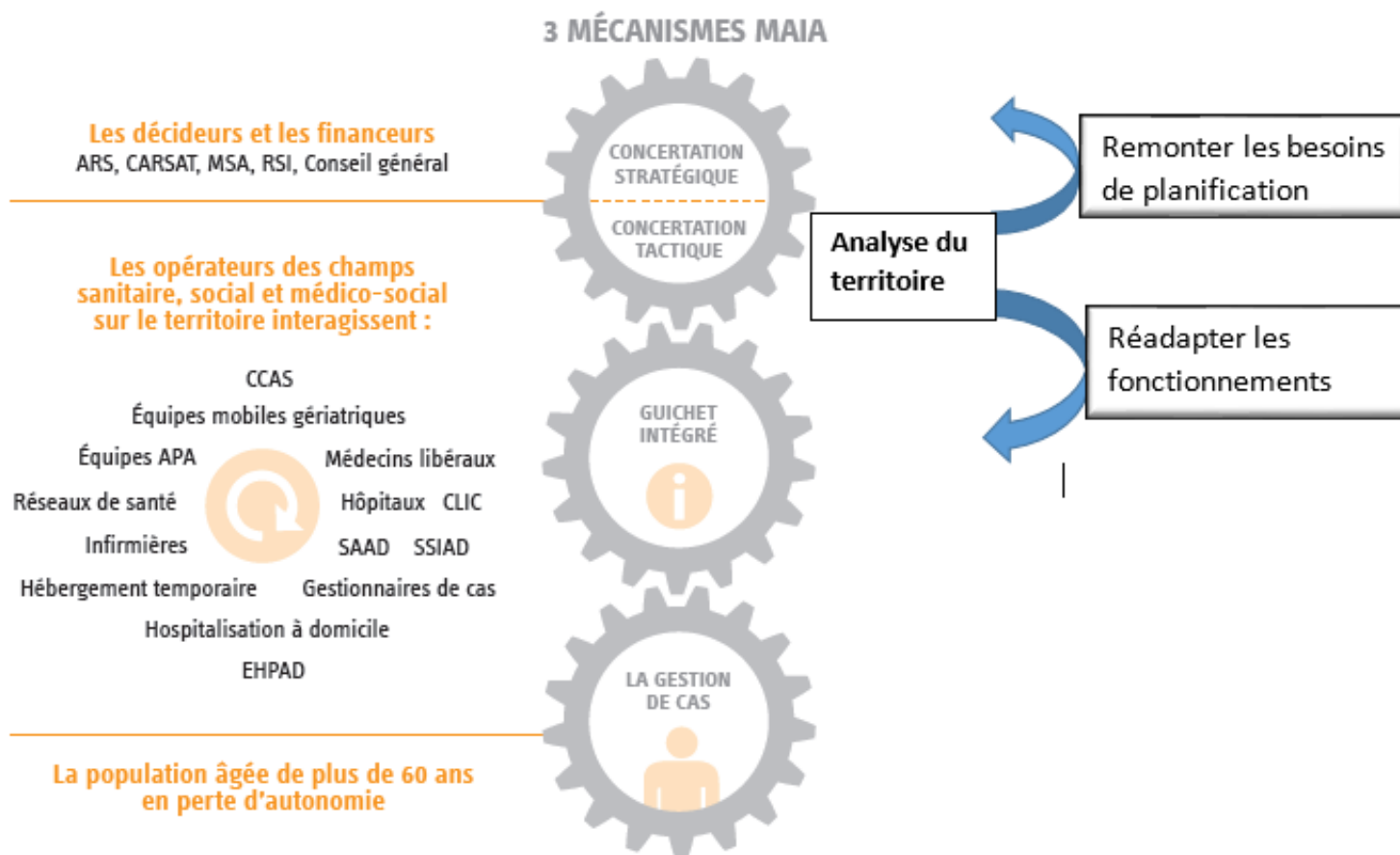
Rôle de la MAIA, fluidifier le parcours. Eviter les ruptures :

- Informationnelles
- Relationnelles
- de continuité d'approches
- Au moments charnières



Rappel des attendus (suite)

Méthode MAIA : un modèle organisationnel national adapté aux diversités locales





La Nouvelle organisation locale

Patrice MOENDZENAHOU - *Pilote*

Julia CASINI - Maëva FONTAINE - Sonia NAZE

Gestionnaires de cas

Jessica FOURNIER *Pilote*

Isabelle CERVEAU - Sandrine PECOT+1

Gestionnaire de cas



Axelle TOURNIER
Pilote

Aude CLARET - Emmanuelle BOYER - Maryse HOARAU-CHARRIN
Gestionnaire de cas



Le Contexte

Une évolution démographique ...

ins ee
part enaires

n° 29 - mai 2014

DÉPARTEMENT
de La
Réunion
www.cg974.fr

Insee
Institut National de la
Statistique et des
Études Démographiques
La Réunion
Mayotte

ars
Agence Régionale de Santé
Océan Indien

Personnes âgées dépendantes

**Deux fois plus de personnes âgées
dépendantes en 2030 à La Réunion**

Entrainant des évolutions législatives

Loi ASV : adaptation de la société au vieillissement

Loi de modernisation de notre système de santé : Création de l'Equipe de soins



La Table Tactique Nord Est jusqu'ici c'est ...

6 réunions Table tactique

Axé sur la construction de la gestion de cas

Ayant été à l'origine de

- l'annuaire
- Des réunions de concertation Est au GHER
- D'un groupe de travail sur ViaTRAJECTOIRE EHPAD





Les modalités de fonctionnement à définir

Où?

Itinérante ou lieu fixe?

Avec qui?

Directeur ou représentant?

Pour quel contenu?

L'analyse de situations complexes

La présentation de projet et de partenaires nouveaux

Des prises de décisions collaboratives

Retranscrit comment?

relevé de décision ou compte rendu?

Mis en ligne? Aux participants ou aux invités?



Retour de la TS d'avril 2016 : généraliser la plaquette des aidants

Je suis aidant familial d'une personne âgée en perte d'autonomie et j'ai besoin de conseils

Que Faire? Qui appeler? Où les trouver?

Je souhaite pouvoir échanger et obtenir des conseils

Pour me conseiller et m'orienter :

Association France Alzheimer Réunion
02.62.94.30.20
Association France Parkinson, Délégation de la Réunion
02.62.88.50.11
ALMA 02.62.41.53.48
Point Info Santé 02.62.55.47.43
Maison de la Santé de la mairie de St-Paul
02.62.45.81.50

Je souhaite orienter mon proche vers une consultation spécialisée ou une hospitalisation sur le territoire OUEST

Se renseigner auprès du médecin traitant qui vous orientera vers :

Consultation mémoire du Centre hospitalier Gabriel Martin (CHGM) 02.62.45.31.55
Consultation gériatrique du Centre hospitalier Gabriel Martin (CHGM) 02.62.45.87.42
Equipe Mobile Géro-onto-Psychiatrique de l'Ouest (EMGPO) 06.91.91.29.30
Equipe mobile de gériatrie du CHGM 02.62.45.31.48
Cabinet de neurologie du Dr Feuillet 02.62.45.04.32
Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) La Maison des Oliviers 02.62.55.41.41

TERRITOIRE OUEST REUNION

J'ai besoin de prendre du répit

GIP-SAP/Maison de l'aide à la personne 0.800.53.00.02
Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants familiaux de la Fondation Père Favron 02.62.71.67.02

J'aimerais mettre en place des aides à domicile afin d'accompagner mon proche

Constitution des dossiers

Conseil Départemental - Service ASA 02.62.55.47.47
CCAS de St Paul 02.62.45.76.45
CCAS de St-Leu 02.62.34.66.94
CCAS de Trois bassins 02.62.24.15.30
Mairie de La Possession 02.62.71.10.90
CCAS du Port 02.62.55.10.80

Instruction des dossiers

Conseil Départemental : Service ASA 02.62.55.47.47

Evaluation médico-sociale à domicile

Conseil Départemental Service Actions de Santé *
S-Paul 02.62.55.47.45
Le Port 02.62.91.78.70
St-Leu 02.62.34.20.90

Les prestataires d'aide à domicile agréés:

Adhere SAP (mandataire) 02.62.96.83.93
Age d'Or Secteur Nord (prestataire) 02.62.93.19.62
Korbey d'or (prestataire + mandataire) 02.62.70.90.90
ORIAPA (mandataire) 02.62.29.39.37
Proresap (prestataire + mandataire) 02.62.57.05.88
Scopad (prestataire + mandataire) 02.62.21.82.19
SIR (prestataire) 02.62.47.51.27
SMAPA (prestataire + mandataire) 02.62.41.47.78
CCAS le plus proche du domicile (prestataire + aide ménagère)

Mon proche n'est plus capable de gérer ses papiers et son budget seul

Pour me conseiller et m'orienter :

Les assistantes sociales du Conseil Départemental
Actions de santé de St-Paul 02.62.55.47.45
St-Leu 02.62.34.20.90
Le Port 02.62.91.78.70

Pour retirer le dossier:

Tribunal d'instance de St-Paul, Service des tutelles 02.62.45.33.57
Tribunal d'instance de St-Pierre, Service des tutelles 02.62.96.10.00

J'aimerais que mon proche soit accompagné la journée à travers des activités adaptées à sa pathologie

Accueil de Jour

EHPAD Astéria, St-Denis 02.62.94.73.20
EHPAD Clovis Hoarau, St-Denis (Pavillon Hélène) 02.62.23.75.22
EHPAD Bois d'olive, St-Pierre 02.62.91.73.00
EHPAD Ravine Blanche, St-Pierre 02.62.71.67.00

Je suis à la recherche d'une famille d'accueil afin d'héberger mon proche

Service accueil familial des actions de santé - Conseil Départemental
St-Leu et Trois Bassins 02.62.34.20.90
Le Port et La Possession 02.62.91.78.70
St-Paul 02.62.55.47.45



Retour de la TS d'avril 2016 : un référentiel mission départemental à construire

4.1 Les services d'aide à domicile

Public :

Tout public.

Certains services, agréés par le Préfet (DIRECCTE) et/ou autorisés par le Conseil Départemental, peuvent accompagner les personnes âgées et les personnes handicapées.

Modalités de mise en oeuvre :

➤ Le service prestataire:

Le service d'aide à domicile gère entièrement l'aide apportée. L'aide à domicile est salariée du service. Le particulier règle directement au service les frais d'intervention de l'aide à domicile sur facture.

➤ Le service mandataire:

Le service d'aide à domicile se charge de trouver le personnel et réalise les démarches administratives mais le particulier est employeur de l'aide à domicile. En cas de rupture du contrat par le particulier, l'aide à domicile bénéficie du préavis, des indemnités de licenciement. En pratique, le service assure le remplacement de l'agent. Des frais d'adhésion et de gestion auprès du service sont à prévoir.

➤ L'emploi direct:

Le particulier recrute l'aide à domicile et réalise toutes les démarches. L'aide à domicile est l'employé du particulier avec un contrat de travail. En cas de rupture du contrat de travail par le particulier, l'aide à domicile bénéficie du préavis, des indemnités de licenciement. La rémunération peut être réalisée par l'intermédiaire des chèques CESU.

Modalités financières :

Différentes aides peuvent aider à financer les services d'aide à domicile : l'APA, les aides des caisses de

Missions :

Les services d'aide à domicile proposent une aide pour les actes essentiels de la vie courante : aide aux courses, entretien du logement, préparation des repas...

Les professionnels peuvent également participer à des activités ludiques avec la personne (jeux de société...) ou accompagner lors de promenades.

Certains services proposent également un transport accompagné en véhicule (les kilomètres peuvent être facturés en plus de l'heure d'intervention).

Les services agréés par le Préfet (DIRECCTE) et/ou autorisés par le Conseil Départemental, peuvent proposer une aide à la personne : aide à l'habillage, aide à la toilette...

En revanche, les soins paramédicaux et médicaux sont exclus (ex : préparation du pilulier, pose des bas de contention...).

A QUI S'ADRESSER ?

Direction Générale Adjointe des Solidarités
39 rue de Beaulieu
86000 POITIERS

Vienne Infos Sociales

2.2.1 Les services d'hospitalisation à domicile (HAD)

Objectif :

L'HAD est une hospitalisation à part entière qui permet d'assurer, au domicile du patient, des soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés en associant le médecin hospitalier, le médecin traitant et tous les professionnels paramédicaux et sociaux.

Modalités d'intervention :

Trois critères sont indispensables pour pouvoir admettre un patient en HAD :

- l'état médical du patient doit correspondre aux critères de prise en charge de la structure
- le domicile doit être adapté (propre et disposant d'un moyen de communication)
- l'accord du patient et de son entourage

Un projet thérapeutique est établi et doit être signé par les deux médecins acteurs de la prise en charge du patient : le médecin coordonnateur de l'HAD et le médecin traitant. Le médecin coordonnateur assure la liaison avec les médecins hospitaliers et libéraux et coordonne les soins.

Le patient a le choix de conserver ses professionnels de santé libéraux habituels grâce à des conventions entre l'HAD et ces derniers.

L'HAD peut intervenir en EHPAD comme au domicile personnel. Cela n'a pas d'incidence sur le versement de l'APA ou de la PCH en établissement.

Public :

Malades atteints de pathologies graves, aiguës ou chroniques, évolutives et/ou instables nécessitant des soins complexes : pansements complexes (plus de 30min), traitement à réserve hospitalière (ex : antibiotiques), soins palliatifs, soins de nursing lourds (au minimum 2h par jour avec minimum 2 passages), prise en charge de la douleur...

Modalités d'accès :

L'HAD intervient sur prescription médicale.

La demande de prise en charge peut être formulée par le médecin hospitalier, le médecin traitant ou le médecin

Missions :

Les malades pris en charge nécessitent des soins complexes qui sont formalisés dans un projet thérapeutique, réalisé par le médecin coordonnateur de l'HAD. Ce projet comporte des aspects cliniques et psychosociaux :

- une coordination des soins
- une évaluation médicale au moins hebdomadaire
- des soins infirmiers
- des soins de kinésithérapie et/ou des soins dispensés par un aide-soignant et/ou des soins d'orthophonie et/ou des conseils de diététique et/ou une prise en charge psychologique et/ou des prestations d'ergothérapie et/ou une prise en charge sociale.

Composition de l'équipe :

Outre le médecin coordonnateur, l'infirmière coordonnatrice, les équipes d'aides-soignantes et d'infirmières, la structure d'HAD peut comprendre une assistante sociale, un kinésithérapeute, un ergothérapeute, une diététicienne, une psychologue...

L'HAD travaille également avec les libéraux du territoire pour des soins auprès du patient et pour la délégation de certaines tâches.

Certaines HAD disposent d'une astreinte soir et week-end.

(extrait référentiel mission de la MAIA86 à titre d'exemple)



Retour de la TS d'avril 2016

- Un formulaire d'analyse multidimensionnelle à créer : un outil commun de description d'une situation et permettant la saisine des différents acteurs

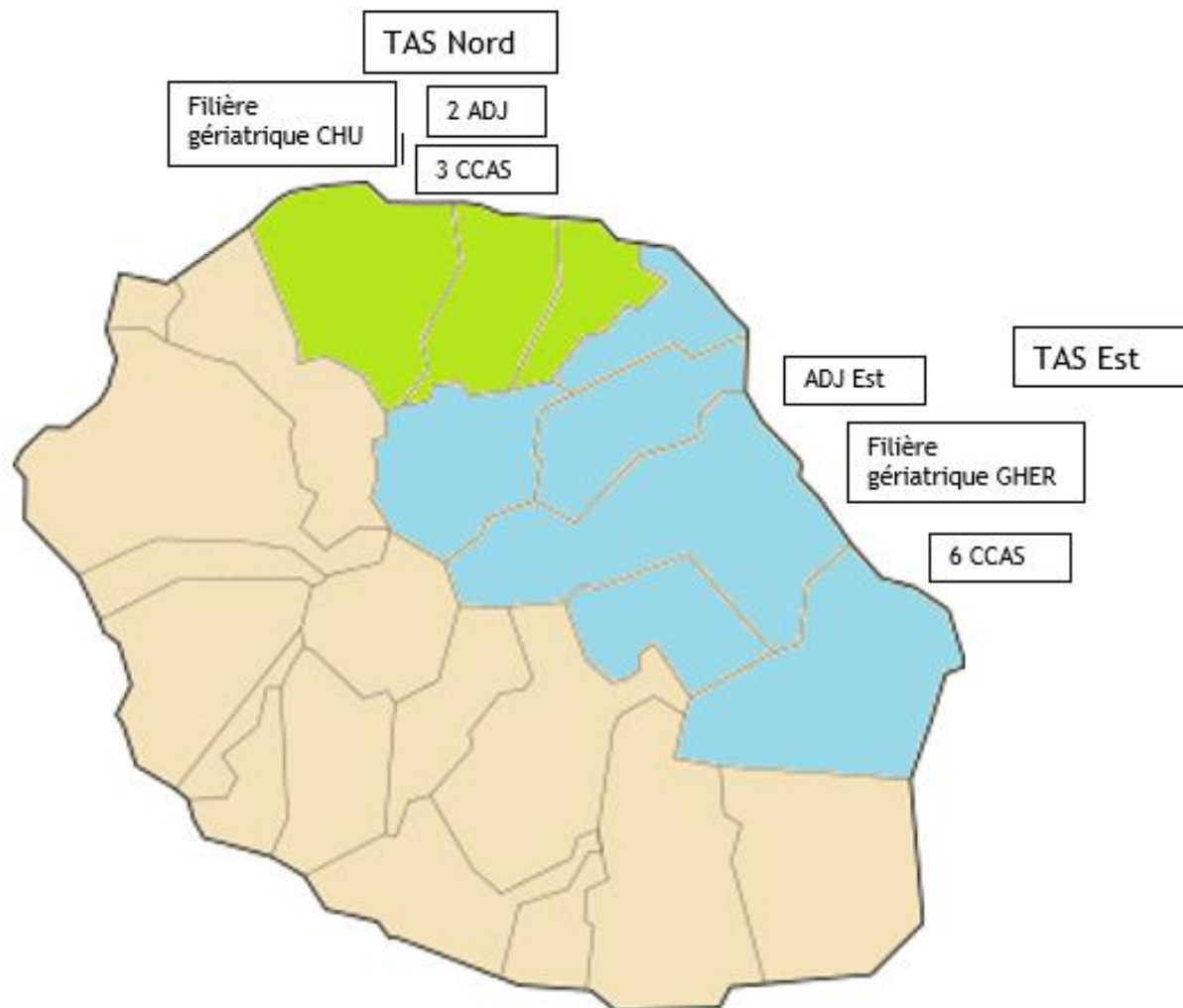
PARTIE 2

Le territoire : Nord/Est ou Nord et Est?





Un ou deux territoires?



PARTIE 3

Diagnostic :

—





Et encore un !

Trame nationale prévue fin 2017

Méthodologie

Quantitative : Données ORS, INSEE, ARS, SDOSMS,...

Qualitative : Entretien avec les acteurs

S'appuyant sur les diagnostics existants, les rapports d'activités des services.



La plus-value

Un diagnostic organisationnel :

Description des ressources du territoire

Analyse de la dynamique partenariale

Exposé des problématiques du territoire, indiquant des axes de travail

Quelles pistes d'approfondissement?

Un outil évolutif, qui permet l'émergence de groupe de travail

Échéance 1^{er} Trimestre 2017

PARTIE 4

Calendrier 2017/2018

—





Calendrier prévisionnel

TT 1er trimestre

- Restitution du diagnostic
- retour table stratégique
- présentation de la PTA
- Analyse d'un parcours

TT 2ème trimestre

- Points d'avancement des groupes de travail
- Présentation DPART'COM
- Analyse d'un parcours

TT 4ème trimestre

- Analyse d'un parcours
- Bilan de l'année
- programmation 2018

Référentiel mission

construction nomenclature

fiche identité

Réajustement

validation septembre 2017

GT 2

GT 3



Les groupes de travail possibles

Les outils :

Annuaire : quelle évolution?

Les procédures :

Assurer la continuité du projet social

Le ou les cahiers de liaison au domicile?

Fluidifier les séjours de répit

La gestion des urgences pour les entrées en EHPAD

Mieux articuler le portage de repas et l'APA

L'amélioration du service :

EHPAD et ADJ : comment mieux anticiper le coût pour les familles?

Faciliter le transport pour l'ADJ

Les actions pour mieux se connaître : Le « vis ma vie », Les formations communes,....

Les colloques à organiser : éthique et liberté autour de l'entrée en Institution,....

Les projets d'études : La perception des SAAD chez la population



Décision

Modalités de fonctionnement retenues ?

Périodicité? Lieux?

Groupes de travail retenus?



MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION !!!!



MAIA

L'intégration des acteurs
pour l'autonomie
des personnes âgées

www.maia.re